

Astroturf jugé coupable de violation de brevet à l'encontre de FieldTurf

Dommages et intérêts d'au moins 30 millions de
dollars pour violation délibérée de brevets

Paris, le 12 octobre 2015

FieldTurf, une société de Tarkett Sports et un leader mondial du gazon synthétique, annonce avoir obtenu le 9 octobre 2015 un jugement favorable accompagné de dommages et intérêts de 30 millions de dollars dans le cadre de son action en violation de brevet à l'encontre de la société AstroTurf, LLC.

Le procès avait été intenté en juin 2010 aux Etats-Unis devant un tribunal de district du Michigan. Au terme d'un mois d'audience, le jury a conclu qu'AstroTurf avait enfreint le brevet de FieldTurf numéro US - 6 723 412. Le jury a déterminé que la violation par AstroTurf était délibérée, ce qui rend possible un triplement des dommages et intérêts. Le jury a également conclu en faveur de FieldTurf sur les accusations portées par AstroTurf.

« *Nous sommes reconnaissants envers le jury pour les efforts qu'il a accomplis et l'attention qu'il a portée aux éléments de preuve. Alors que nous avons intenté cette action en justice en dernier ressort, cette décision atteste de la validité de notre brevet '412'. Les dommages et intérêts accordés confirment l'importance de cette technologie dans la fourniture de systèmes de gazon synthétique innovants qui maximisent la qualité du jeu et la sécurité* » a déclaré Eric Dalier, Président de Tarkett Sports. « *Cette victoire renforce notre détermination à protéger notre propriété intellectuelle et notre innovation* » a ajouté Marie-France Nantel, Directrice juridique de Tarkett Sports.

Le tribunal doit encore statuer sur un certain nombre de points qui pourraient avoir un impact sur le montant du jugement, et tout jugement dans ce litige fait l'objet d'un droit d'appel.

Dans cette affaire, FieldTurf était représenté par Winston & Strawn LLP.

A propos de Tarkett Sports

Tarkett Sports offre un large portefeuille de solutions de surfaces sportives : gazon synthétique FieldTurf pour baseball, football américain, football, rugby et golf ; pistes d'athlétisme en extérieur et intérieur ; parquet et revêtement pour basketball ; revêtement de sol pour gymnases et salles de musculation, terrains de volley, squash et racketball.

À propos de Tarkett

Tarkett est un leader mondial des solutions innovantes de revêtements de sol et de surfaces sportives. Offrant une large gamme de solutions intégrant des sols vinyles, linoléum, caoutchouc, moquettes, parquets & stratifiés, gazons synthétiques et pistes d'athlétisme, le Groupe sert ses clients dans plus de 100 pays dans le monde. Avec 12 000 collaborateurs et 34 sites industriels, Tarkett vend 1,3 million de mètres carrés de revêtement de sol chaque jour, à destination des hôpitaux, des écoles, de l'habitat, des hôtels, des bureaux ou commerces et des terrains de sport. Engagé en faveur du développement durable, le Groupe a mis en place une stratégie d'éco-innovation et promeut l'économie circulaire. Tarkett, dont l'activité est répartie de manière équilibrée entre l'Europe, l'Amérique du Nord et la zone des pays de la CEI, de l'Asie Pacifique et de l'Amérique latine, a réalisé 2,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2014. Tarkett est coté sur le marché réglementé d'Euronext (compartiment A, code ISIN FR0004188670, code mnémonique : TKTT). www.tarkett.com

Relations Investisseurs

Jacques Bénétreau - jacques.benetreau@tarkett.com

Alexandra Baubigeat Boucheron - alexandra.baubigeatboucheron@tarkett.com

Contact presse

Tarkett - Véronique Bouchard Bienaymé - communication@tarkett.com

Brunswick tarkett@brunswickgroup.com - Tél. : +33 (0) 1 53 96 83 83

Contact FieldTurf

Darren Gill - DGill@fieldturf.com